



Courrier Sud



LORS DU PREMIER banquet officiel de la Société d'Agriculture du comté de Richelieu, qui s'est déroulé samedi soir au Club Nautique de Sorel. De gauche à droite, MM. Albert Desrosiers, agronome propagandiste au ministère fédéral de l'Agriculture et président de la Corporation des agronomes de la province de Québec, l'hon. Gérard Cournoyer, ministre des Transports et des Communications, Mgr Jean-Charles Leclaire, curé de St-Pierre, Armand Pelouquin, président de la Société d'Agriculture, Jean-Jacques Poliquin, maire de la Cité de Sorel, Lucien Lachapelle, industriel et Gérard Millette, agronome du comté de Richelieu.

Pour obtenir une augmentation le conseil doit abolir la loi spéciale à sa charte

NICOLET (J.L.C.) — Etablissant deux remarques au sujet de l'avis de motion donné, lundi dernier par l'échevin Gérard Lapin, son honneur le maire a dit que Nicolet avait une charte spéciale sur la question des frais de représentation des conseillers municipaux. En vertu du bill 140, a dit M. Veigant, Nicolet n'est pas soumise à la loi générale des traitements de maire et de conseillers. Notre loi sanctionnée en 1956, connue sous le nom de Bill 140, précise que les frais de représentation des conseillers sont fixés à \$900 par année pour le maire et à \$600 pour les échevins. Cette loi spéciale doit être abolie avant de pouvoir proposer une augmentation. En plus, a poursuivi le maire, je me permets de suggérer à tous les échevins de faire des comparaisons avec les autres villes pour être en mesure quand le règlement sera proposé de prendre position sur cette question.

Il semble que la ville ait l'intention de mettre en vigueur la loi de la répartition dont elle ne s'est pas prévaluée depuis 1958. L'échevin Antonin Forcier a proposé que le secrétaire-trésorier fasse un relevé de tous les travaux d'égouts et d'aqueduc qui se sont faits dans les rues et dont la répartition n'a pas été reçue. Il est inutile de dire l'échevin doyen de la tribune municipale, de maintenir un prix de \$125 le pied linéaire si on ne le perçoit pas.

La rue St-Pierre serait élargie bientôt?

DRUMMONDVILLE (DNC) — Si la cité de Drummondville exproprie les terrains nécessaires, le ministère de la Voirie procédera à l'élargissement de la rue Saint-Pierre et du 4e Rang. Le projet de la rue Saint-Pierre est le plus simple. Un montant de \$15,000 a été prévu pour l'élargissement, à compter du pont jusqu'au 4e Rang. La cité doit faire l'homologation et l'expropriation du terrain et construire les trottoirs. La rue aura 55 pieds à près cet élargissement. Le problème du 4e Rang est plus complexe, toutefois. Un montant de \$40,000 a été prévu et la cité doit homologuer et exproprier 70 pieds de terrain à compter du pont, près de la firme Laferte, jusqu'à la rue Saint-Laurent. Selon M. Bernard, ministre de la Voirie, on peut en ce cas déboucher le boulevard par les terrains Marconi mais il appert que le zonage est résidentiel et qu'il faudra plutôt songer au 5e Rang. Par contre, le 4e Rang débouche sur le transcanadien par un viaduc alors que ce n'est pas le cas pour le 5e Rang où un viaduc devrait être construit si on faisait un boulevard.

Le concours de génisses remporte un beau succès

PRINCEVILLE (DNC) — Un nouveau succès vient de s'ajouter aux nombreuses manifestations déjà réussies par le cercle des Jeunes Agriculteurs de Princeville. Le concours de génisses tenu à la ferme Bernald, propriété de M. Arthur Bernier, dans le 12e rang de Princeville a attiré l'attention de nombreux cultivateurs qui se sont rendus sur les lieux pour examiner les superbes exhibits présentés par les jeunes. Dans la classe Holstein extra, les génisses préparées par les membres suivants ont été primées: Yvon Bernier, Jean-Marie Girouard, Lise Girouard, Michel Bernier et Nicole Gagnon. Dans la catégorie Holstein-senior, le classement a été le suivant pour les jeunes animaux présentés par: Claire Gagnon, Benoît Baillargeon, Michel Baillargeon, Marcel Gagnon, Denise Gagnon, Hugues Girouard, René Lemieux, Jean-Jacques Girouard, Jean-Claude Lemieux. Les six membres en tête de cette liste ont été choisis pour présenter leurs génisses à l'exposition de Victoriaville. C'est M. Willie Timmermans, agronome de Plessisville qui a jugé les génisses. M. Timmermans a été secondé par M. André Charland, représentant du bureau des agronomes de Victoriaville. Le programme du concours avait été organisé sous la direction de M. René Gagné, président du cercle de Jeunes Agriculteurs de Princeville et des prix en argent ont été remis à tous les membres qui ont présenté des génisses au concours.

\$2,000 de marchandises volées dans un magasin de Victoriaville

VICTORIANVILLE (D.N.C.) — La police de Victoriaville fait actuellement enquête sur un vol commis durant la nuit au magasin "La Perfection" rue Notre-Dame. Une vérification préliminaire a permis de constater que les marchandises disparues dans l'opération des malfaiteurs de nuit s'élevaient à au moins \$2,000, consistant en vêtements, lingerie, etc. dont le magasin "La Perfection" se fait une spécialité. Les voleurs se sont introduits dans l'établissement en brisant une ouverture sur un côté isolé du magasin. Les voleurs ont opéré silencieusement vu que personne des environs du magasin ne semble avoir eu connaissance de leur présence. L'enquête a été confiée à la direction du sergent-détective Omer Fournier de la Sureté municipale.

La cotisation sera portée à \$0.50 afin d'établir le secrétariat permanent

NICOLET (J.L.C.) — Après avoir étudié la question une première fois l'an dernier au congrès de septembre 1963, les commissions de l'association diocésaine de la fédération provinciale, considérant que le rapport entre ce que payent les instituteurs pour leur association et ce que payent les commissions pour leur est de beaucoup inférieur (de l'ordre de 8 à 1 de dire le président provincial) et que pourtant les services sont aussi importants, il est proposé par Jean-Louis Provencher, secondé par Gérard Leblanc et unanimement résolu que cette commission fasse rapport à l'assemblée générale à l'effet qu'une cotisation de 50 cents par élève soit perçue au lieu de 15 comme actuellement. Tel est le rapport de la commission des finances de la fédération diocésaine, considérant qu'il serait souhaitable d'organiser un secrétariat permanent pour donner tous les services qu'une commission scolaire peut avoir. M. Jean Brassard, président de la commission scolaire régionale a dit: "Il y a un projet que les autorités du ministère de l'Éducation étudie présentement et qui s'apparente fortement avec la résolution demandant un inspecteur-visitateur. Le ministère lui-même veut ouvrir un dossier complet pour chacune des institutrices et instituteurs". Puis M. Maurice Lavalée, président de l'association diocésaine a dit: "L'assemblée est maîtresse de l'association diocésaine. C'est maintenant qu'elle doit dire si elle veut augmenter ses services et pour ce faire la cotisation ou si elle n'avancera pas. Il suffit d'une proposition ratifiant le rapport pour émettre le vœu des commissaires". L'unanimité a été vite faite et les commissaires ont ratifié le rapport. S'en est suivi une discussion sur la perception de ces argent. La commission scolaire de Drummondville a émis l'idée que les commissions scolaires régionales aient une cotisation plus élevée à payer que les commissions scolaires locales. Parlant des commissions scolaires urbaines, les commissaires de Drummondville ont dit que ce sont les plus grosses commissions scolaires locales qui payent le plus et retirent le moins des services de l'association. "L'an dernier a dit un commissaire, le président de la commission scolaire a dû user de son veto pour approbation aux commissaires. Un sous-amendement a été proposé au rapport: c'est la commission scolaire de St-Sylvestre qui a proposé que le tarif soit baissé à 40 cents pour cette année. Le vote a été pris sur le sous-amendement et sur l'amendement et les deux ont été battus. Sur le sous-amendement, seules 2 commissions scolaires l'ont soutenu et sur l'amendement trois délégués se sont prononcés en faveur sur 122. Ainsi le rapport a été approuvé par l'assemblée des 122 commissions scolaires présentes au congrès.

Accusés d'avoir molesté deux Italiens

SOREL (L.B.) — Deux jeunes Sorelois, Ronald Plante et Pierre Salva, ont comparu mardi au Palais de Justice de Sorel, devant le juge Paul-A. Péloquin, sous l'accusation d'avoir causé le 21 août dernier des lésions corporelles à deux Italiens, Ignazio Peres et Cromico Gido. Les accusés ont plaidé non coupables et leur procès a été fixé au 29 septembre prochain. Me Rodrigue Lemoyne agit comme procureur des accusés, qui sont en liberté sous cautionnement. Plainte renvoyée. Guy Guillard a également comparu devant le juge Paul-A. Péloquin, sous l'accusation de voies de fait avec lésions corporelles sur la personne de Mme Fernand Garipey. La plaignante ayant fait défaut de se présenter en cour le 14 août dernier et de nouveau, mardi, le 25 août, le juge a libéré l'accusé et renvoyé la plainte. Guy Guillard avait comme procureur Me Claude Martin.

Le juge Péloquin décidera s'il y a eu délit de fuite

SOREL (DNC) — Robert Query, 35 ans, vendeur de St-Joseph de Sorel, a subi son procès, mardi, au Palais de Justice de Sorel, devant le juge Paul-A. Péloquin, sous l'accusation de ne s'être pas arrêté dans l'intention de se soustraire à toute poursuite civile ou criminel. L'accusé, c'est de ne s'être pas arrêté après avoir entendu le "boum". Mon client a expliqué sa conduite, il était nerveux et n'était pas sûr d'avoir frappé "quelque chose". Mon client a prouvé sa bonne foi en revenant sur le pont et en se rendant au poste de police après avoir vu la bicyclette. L'avocat Poupard a demandé que le bénéfice du doute soit accordé à l'accusé. Le juge Péloquin a pris la cause en délibéré et rendra sa sentence le 8 septembre prochain. La couronne qui était représentée par Me Paul-A. Péloquin a fait entendre cinq témoins. Le premier témoin fut Joseph Ribichaud, 18 ans, de St-Joseph de Sorel. Il avait été blessé à une jambe lors de cet accident. Il a raconté à la cour que le 26 juillet vers 1 h 30 du matin, il traversait à bicyclette le pont Turcotte en compagnie de Gérard Tremblay, quand sa bicyclette a été heurtée à l'arrière par une automobile. Robichaud a eu la jambe gauche fracturée et il lui a reçu quatre points de suture à la tête. Robichaud affirme qu'au moment de l'accident, il circulait à droite du pont et que sa bicyclette était munie d'une lumière. Me Luc Poupard, procureur de l'accusé, reconnaît que son client était le chauffeur de l'automobile qui avait heurté Robichaud le 26 juillet sur le pont Turcotte. Le constable Michel Beaudet de la police de St-Joseph de Sorel, qui a conduit l'enquête dans cette affaire, a dit à la cour qu'il avait été averti de l'accident par la police de la Cité de Sorel. "Quand je suis arrivé sur les lieux, il n'y avait personne, mais j'y ai vu deux bicyclettes". Le constable Beaudet s'est alors rendu au poste de police de Sorel, on lui a donné une description du véhicule impliqué de même que le numéro d'immatriculation. Le constable Beaudet a déclaré à la cour s'être rendu au domicile de M. Query à deux reprises cette nuit-là, qu'il a frappé à la porte sans obtenir de réponse. Le constable affirme avoir vu l'automobile de Query stationnée en face de sa demeure et avoir remarqué des marques sur le côté droit du véhicule. Quant au constable Narcisse Lavalée de la police de Sorel, il a raconté qu'il s'était rendu sur le pont après avoir reçu un appel téléphonique l'avertissant qu'il venait de se produire un accident à cet endroit. Il a conduit le blessé à l'Hôtel-Dieu. Ce dernier a donné lui-même la description de l'automobile. Un autre témoin de la couronne a été appelé à la barre. Il s'agit de M. Aldéric Cournoyer, de St-Joseph de Sorel. Il déclare avoir rencontré Query dans une taverne de St-Joseph de Sorel. Ils sont allés à Contrecoeur, puis à Sorel et de nouveau à St-Joseph de Sorel. En passant sur le pont, a raconté Cournoyer, j'ai entendu un bruit, mais je n'y ai pas porté trop attention, car j'étais un peu endormi. Ensuite Query m'a reconduit chez moi. Par ailleurs, M. Jean-Louis Raymond, commis au poste de police de St-Joseph de Sorel, il a déclaré que vers 1 h 45 du matin, M. Query était venu rapporter au poste disant qu'il avait eu un accident. DÉFENSE. La défense n'a fait comparaître qu'un seul témoin. Il s'agit de l'accusé, M. Query a raconté qu'en traversant le pont cette nuit-là, il a entendu un "boum", mais il croyait que le bruit provenait de son auto. Après avoir reconduit ses compagnons, il est revenu à Sorel et en passant sur le pont, il a vu une bicyclette. C'est alors qu'il s'est rendu au poste de police de St-Joseph de Sorel et averti le commissaire qu'il avait frappé "quelque chose". J'ai alors demandé à la police de venir chez moi s'il y avait quelque chose. Query a affirmé qu'il ne s'était pas arrêté après avoir entendu le boum parce qu'il était nerveux. Dans son plaidoyer, l'avocat Poupard déclare que tout ce que l'on pourrait reprocher à

Le maire Guérette sommé de se rétracter

DRUMMONDVILLE (DNC) — M. Gilbert Guérette, maire de Drummondville-Sud vient d'être sommé de se rétracter, à la suite de propos qu'il a tenus lors de la dernière assemblée du conseil de la municipalité, propos concernant la requête en cassation des règlements de zonage adoptés à l'assemblée du 10 juillet dernier. Un communiqué a été remis cette semaine aux journalistes par Me René Marceau. Il y est précisé que si M. Guérette ne se rétracte pas, il pourrait bien voir une accusation de mépris de cour portée contre lui. On se rappelle qu'au cours de cette séance du conseil, M. Guérette s'était trouvé pressé de questions par un contribuable et avait déclaré que le requête en question était non seulement ridicule mais bien "un tissu de demi-vérités". L'affaire étant déjà posée devant la Cour, on prétend que le maire n'avait pas le droit de faire quelque déclaration que ce soit à ce sujet. Le communiqué émis à ce sujet se lit comme suit: "Dans un communiqué remis aux journaux en date du 14 août 1964, le maire Gilbert Guérette déclare que la requête présentée en vue de la cassation des règlements de zonage est un tissu de demi-vérités et par surcroît, ridicule.

Le capitaine Morgan, pirate légendaire

De tous les pirates, Henry Morgan fut probablement le plus redoutable. Loin de se contenter d'attaquer des navires isolés, il commandait une armada de plus de 30 bateaux et une armée de 1,800 bandits prêts à tout, attaquant même des villes protégées par une garnison. SÉLECTION du Reader's Digest de septembre raconte les aventures de ce pirate tellement puissant qu'il parvint à obtenir du roi d'Angleterre un titre de noblesse. Achetez Sélection de septembre aujourd'hui même.

Elégance sous capes

La cape n'est certes pas nouvelle; on la portait beaucoup au Moyen Age. Depuis, les hommes l'ont définitivement abandonnée mais les femmes, périodiquement, se reprennent d'amour pour elle. Ne manquez pas, cette semaine, le reportage photographique en couleurs de Perspectives sur ce vêtement passe-partout qui convient en toutes circonstances.

le nouvelliste
POUR VOUS ABONNER SIGNALEZ:
Trois-Rivières et Cap FR. 4-3101 Louiseville CA. 8-4093
Shawinigan LE. 7-1801 Nicolet 293-5562
Grand'Mare LE. 8-3347 La Tuque LA. 3-4847

MA 12.0 12.3 12.5 2.3 3.0 3.31 5.8 5.3 6.0 6.3 7.0 7.3 8.0 8.3 9.0 9.3 10.0 10.3 10.4 10.5 11.0 12.31 12.4

Int... HENRI BLONDINETTE GIGI MANDRAKE



Courrier Sud

C'est en très grand nombre que les paroissiens de Ste-Sophie de Lévrard se sont rendus à leur heure de garde au sanctuaire du Cap-de-la-Madeleine.

Parmi ces 175 pèlerins, on remarquait l'abbé Lionel Desilets qui a chanté la messe de 9 heures à l'intention des paroissiens, de même que trois religieuses des Filles de la Charité qui accompagnaient le groupe.

Le conseil municipal de Victoriaville a voté une somme de \$1,395 pour l'achat d'un radar qui sera mis à la disposition de la Sûreté municipale. Une requête à cette fin avait été présentée par le chef de police, M. André Beauchesne. Dans sa demande, M. Beauchesne faisait part aux membres du conseil, que les appels qu'il avait lancés depuis quelques mois avaient été peu fructueux et qu'il avait décidé de prendre les grands moyens pour contrôler la vitesse des automobiles dans les rues.

Qu'advient-il du pont Trahan à Nicolet? Rien pour le moment ne le menace, du moins peut-on le croire. Toutefois, la municipalité de Nicolet-Sud appuyée par la suite par la ville de Nicolet a demandé aux ingénieurs du ministère de la Voirie d'examiner un pilier du pont. Ce pilier, le deuxième sur la rive de la rivière Nicolet semble avoir subi certaines avaries provoquées par la modification du lit de la rivière. C'est l'éboulement de 1955 qui a changé le chenal et à chaque printemps ce pilier serait affecté davantage. Les ingénieurs et le député provincial ont envoyé des accusés de réception de ces demandes et doivent faire étude.

La rue St-Pierre serait élargie bientôt?

DRUMMONDVILLE (DNC) — Si la cité de Drummondville exproprie les terrains nécessaires, le ministère de la Voirie procédera à l'élargissement de la rue Saint-Pierre et de la rue Rang. Le projet de la rue Saint-Pierre est le plus simple. Un montant de \$15,000 a été prévu pour l'élargissement, à compter du pont jusqu'au 4e Rang. La cité doit faire l'homologation et l'expropriation du terrain et construire les trottoirs. La rue aura 55 pieds à pres cet élargissement. Le problème du 4e Rang est plus complexe toutefois. Un montant de \$40,000 a été prévu et la cité doit homologuer et exproprier 70 pieds de terrain à compter du pont, près de la firme Laferte, jusqu'à la rue Saint-Laurent. Selon M. Bernard, ministre de la Voirie, on peut en cas de déboucher le boulevard par les terrains Marconi mais il appert que le zonage est résidentiel et qu'il faudra plutôt songer au 5e Rang. Par contre, le 4e Rang débouche sur la transcanadienne par un viaduc alors que ce n'est pas le cas pour le 5e Rang où un viaduc devrait être construit si on faisait un boulevard. Le ministre a précisé qu'il a demandé à ses ingénieurs de bien planifier pour ne pas être dans l'obligation de recommencer à tous les deux ou trois ans. "De plus, a-t-il ajouté, nous devons penser au développement de Grantham-Ouest. Bien sûr, si Drummondville avait annexé, il n'y aurait pas à discuter avec deux conseils, surtout qu'à Grantham, la population est agricole et qu'on a toujours peur d'une augmentation de taxes." Toutefois selon le ministre, on doit également négocier avec Drummondville-Sud, avant de réaliser le projet.

Le concours de génisses remporte un beau succès

PRINCEVILLE (DNC) — Un nouveau succès vient de s'ajouter aux nombreuses manifestations déjà réussies par le cercle des Jeunes Agriculteurs de Princeville. Le concours de génisses tenu à la ferme Bernald propriété de M. Arthur Bernier, dans le 12e rang de Princeville a attiré l'attention de nombreux cultivateurs qui se sont rendus sur les lieux pour examiner les superbes exhibits présentés par les jeunes. Dans la classe Holstein-extra, les génisses préparées par les membres suivants ont été primées: Yvon Bernier, Jean-Marie Girouard, Lise Girouard, Michel Bernier et Nicole Gagnon. Dans la catégorie Holstein-venir, le classement a été le suivant pour les jeunes animaux présentés par: Claire Gagnon, Benoit Baillargeon, Michel Baillargeon, Marcel Gagnon, Denise Gagnon, Huguette Girouard, René Lemieux, Jeanine Girouard, Jean-Claude Lemieux. Les six membres en tête de cette liste ont été choisis pour présenter leurs génisses à l'exposition de Victoriaville. C'est M. Wellie Timermans, agronome de Piessiville qui a jugé les génisses. M. Timermans a été secondé par M. André Charland, représentant du bureau des agronomes de Victoriaville. Le programme du concours avait été organisé sous la direction de M. René Gagné, président du cercle de Jeunes Agriculteurs de Princeville et des prix en argent ont été remis à tous les membres qui ont présenté des génisses au concours.

\$2,000 de marchandises volées dans un magasin de Victoriaville

VICTORIANVILLE (DNC) — La police de Victoriaville fait actuellement enquête sur un vol commis durant la nuit au magasin "La Perfection" rue Notre-Dame est. Une vérification préliminaire a permis de constater que les marchandises se sont dispersées dans l'opération



LORS DU PREMIER banquet officiel de la Société d'Agriculture du comté de Richelieu, qui s'est déroulé samedi soir au Club Nautique de Sorel. De gauche à droite, MM. Albert Desrosiers, agronome propagandiste au ministère fédéral de l'Agriculture et Président de la Corporation des agronomes de la province de Québec, l'hon. Gérard Cournoyer, ministre des Transports et des Communications, M. Jean-Charles Leclair, curé de St-Pierre, Armand Pélouquin, président de la Société d'Agriculture, Jean-Jacques Poliquin, maire de la Cité de Sorel, Lucien Lachapelle, industriel et Gérard Millette, agronome du comté de Richelieu.

Pour obtenir une augmentation le conseil doit abolir la loi spéciale à sa charte

NICOLET (J.L.C.) — Etablissant deux remarques au sujet de l'avis de motion donné, lundi dernier par l'échevin Gérard Lupien, son honneur le maire a dit que Nicolet avait une charte spéciale sur la question des frais de représentation des conseillers municipaux. "En vertu du bill 140, a dit M. Vigeant, Nicolet n'est pas soumise à la loi générale des traitements de maire et de conseillers. Notre loi sanctionnée en 1956, connue sous le nom de Bill 140, précise que les frais de représentation des conseillers sont fixés à \$900 par année pour le maire et à \$600 pour les échevins. Cette loi spéciale doit être abolie avant de pouvoir proposer une augmentation. En plus, a poursuivi le maire, je me permets de suggérer à tous les échevins de faire des comparaisons avec les autres villes pour être en mesure quand le règlement sera proposé de prendre position sur cette question."

Il semble que la ville ait l'intention de mettre en vigueur la loi de la répartition dont elle ne s'est pas prévalue depuis 1958. L'échevin Antonin Forcier a proposé que le secrétaire-trésorier fasse un relevé de tous les travaux d'égoûts et d'aqueducs qui se sont faits dans les rues pendant la répartition n'a pas été reçue. "Il est inutile de dire l'échevin moyen de la tribune municipale, de maintenir un prix de

\$1.25 le pied linéaire si on ne le perçoit pas."

La Commission scolaire est autorisée à construire une bâtisse temporaire sur le terrain de la Commission scolaire locale pour une période de trois ans. C'est l'attitude que les autorités de la ville ont prise à la suite de l'examen des règlements de zonage et des constructions. Le conseiller de la Commission scolaire régionale, M. Jean Brassard s'est rendu auprès du conseil

de ville afin de connaître les règlements qui régissent de telles constructions.

L'Oeuvre des Loisirs a demandé aux membres de la corporation municipale d'organiser une rencontre avec elle afin de prendre les décisions qui s'imposent en vue de l'organisation du centre des loisirs pour la saison d'hiver. L'Oeuvre des Loisirs désire rencontrer les autorités municipales vers le 10 septembre.



Mlle Claire Ethier, de Ste-Victoire, duchesse de Ste-Victoire et St-Robert, a été couronnée Reine de l'Exposition de Sorel, samedi soir, au Colisée-Cardin, à l'occasion d'une soirée-gala organisée lors de la 115e exposition de Sorel. Mlle Ethier, institutrice, est la fille de M. et Mme Leopold Ethier, cultivateur de Ste-Victoire.

Claire Ethier reine de l'expo.

SOREL (L.B.) — Mlle Claire Ethier, fille de M. et Mme Leopold Ethier, cultivateur de Ste-Victoire, et duchesse de Ste-Victoire et St-Robert, a été élue Première Reine de l'Exposition de Sorel, lors d'une soirée-gala, qui s'est déroulée samedi soir, au Colisée-Cardin. Mlle Ethier vient de terminer son cours d'École Normale et commencera sa carrière d'institutrice la semaine prochaine. Elle a été proclamée reine par M. René St-Martin, secrétaire-gerant de la Société d'Agriculture. Elle avait réussi à vendre le plus grand nombre de billets d'entrée pour l'exposition.

Le Reine a été couronnée par son honneur le maire de la cité de Sorel, M. Jean-Jacques Poliquin, en présence de la maîtresse, du président de la Société d'Agriculture, M. Armand Pélouquin et de Mme Pélouquin, qui avaient pris place sur l'estrade d'honneur, avec les cinq autres duchesses qui aspiraient au titre de reine. La cérémonie s'est déroulée vers 10 h. 15 samedi soir, en présence de près de 5000 personnes.

Mlle Ethier a reçu en cadeau une magnifique étoile de vision gracieusement offerte par la maison Louise Pélouquin Fourrures de Sorel. Les cinq autres duchesses ont reçu chacune un chèque de \$20, gracieusement de l'industriel sorelois, M. Lucien Lachapelle. Il s'agit de Mlles Pierrette Arpin, fille de M. et Mme Fernand Arpin, de Sorel, duchesse de Sorel; Monique Tellier, fille de M. et Mme Gérard Tellier de St-Ours, duchesse de St-Ours et St-Roch; Lise Cournoyer, fille de M. et Mme René Cournoyer de Ste-Anne de Sorel, duchesse de Ste-Anne de Sorel; Céline Nadeau, fille de M. et Mme Ernest Nadeau de Ste-Aimé duchesse de Massueville, Ste-Aimé et St-Louis; et Denise Godreau, fille de M. et Mme Doris Godreau de Tracy, duchesse de St-Joseph-Tracy. Des gerbes de fleurs ont été offertes à chacune des duchesses par les ministres Cardin et Cournoyer, de même qu'à l'épouse du président de la Société, Mme Armand Pélouquin. Agissaient comme bouquetières, Ghislaine Racine, fille de M. et Mme Elphège Racine de Tracy et Nicole Pélouquin, fille de M. et Mme Jules Pélouquin de Ste-Anne de Sorel.

Chacune des duchesses portait une robe de couleurs pastel différentes, en Coton Boussac, gracieusement offertes par le Magasin Vogue de Sorel, la propriété de Mme Leopold Beaudry. L'Expo a été invitée à procéder au tirage du Stéréo d'une valeur de \$600 donné en prix parmi tous ceux qui ont acheté des billets d'entrée pour l'exposition. Le gagnant fut M. Joseph Letendre, 137 rue Charlotte, à Sorel. Les artistes invitées de cette soirée-gala étaient les Têtes Blanches de St-Hyacinthe. Y ont également participé Claudette Vandal, Rejean Roy et Mme Léo Arpin de St-Ours, de même que l'orchestre de Paul Zakari. Devant le succès qu'a remporté ce concours de duchesses et devant l'enthousiasme de la population du comté, le président de la Société, M. Armand Pélouquin a laissé entendre qu'on pourrait élire une autre Reine de l'Exposition de Sorel, l'an prochain.

La cotisation sera portée à \$0.50 afin d'établir le secrétariat permanent

NICOLET (J.L.C.) — Après avoir étudié la question une première fois l'an dernier, au congrès de septembre 1963, les commissaires de l'association diocésaine des commissions scolaires ont accepté de hausser la cotisation à 50 cents afin d'organiser le secrétariat permanent. C'est sur une recommandation de la commission des finances, qui avait siégé en matinée, que cette hausse a été décidée. Lors de la session plénière de dimanche après-midi, les commissaires ont pris connaissance du rapport de cette commission. C'est en ces termes que le secrétaire diocésain et secrétaire de cette commission, M. Maurice Milot a donné le rapport: "Considérant l'ensemble des responsabilités qui échoient à la fédération diocésaine, considérant qu'il serait souhaitable d'organiser un secrétariat permanent pour donner tous les services qu'une commission scolaire peut avoir besoin, considérant qu'il faudrait engager un inspecteur-visitateur d'école, soit une personne dont les qualités seraient reconnues pour juger de la compétence des instituteurs, considérant l'article 232 du code scolaire qui cause de nombreux problèmes dans le cas des renvois d'institutrices et que l'association pourrait aider par des services adéquats

les commissions scolaires, considérant qu'il faut prévoir dans un avenir rapproché une augmentation de la cotisation de la fédération provinciale, considérant que le rapport entre ce que payent les instituteurs pour leur association et ce que payent les commissaires pour la leur est de beaucoup inférieur (de l'ordre de 8 à 1 de dire le président provincial) et que pourtant les services sont aussi importants, il est proposé par Jean-Louis Provencher, secondé par Gérard Leblanc et unanimement résolu que cette commission fasse rapport à l'assemblée générale de l'effet qu'une cotisation de 50 cents par élève soit perçue au lieu de 15 comme actuellement. Tel est le rapport de la commission des finances, que les délégués du congrès ont débattu la majeure partie de l'après-midi.

En ouvrant la discussion, M. Jean Brassard, président de la commission scolaire régionale a dit: "Il y a un projet que les autorités du ministère de l'Éducation étudie présentement et qui s'apparente fortement avec la résolution demandant un inspecteur-visitateur. Le ministère lui-même veut ouvrir un dossier complet pour chacune des institutrices et instituteurs". Puis M. Maurice Lavalée, président de l'association diocésaine a dit: "L'assemblée est maîtresse de l'association diocésaine. C'est maintenant qu'elle doit dire si elle veut augmenter ses services et pour ce faire la cotisation ou si elle n'avancera pas. Il suffit d'une proposition ratifiant le rapport pour enlever le voeu des commissaires". L'unanimité a été vite faite et les commissaires ont ratifié le rapport. "S'en est suivie une discussion sur la perception de ces argent. La commission scolaire de Drummondville a émis l'idée que les commissions scolaires régionales aient une cotisation plus élevée à payer que les commissions scolaires locales.

Parlant des commissions scolaires urbaines, les commissaires de Drummondville ont dit que ce sont les plus grosses commissions scolaires locales qui ont le moins des services de l'association. "L'an dernier a dit un commissaire, le président de la commission scolaire a dû user de son vote prépondérant pour payer 15 de cotisation. En la fixant à cinquante cents, il ignore quelle attitude prendront les commissaires". Par la suite, cette commission scolaire a proposé que l'exécutif diocésain prépare un budget et revienne dans deux mois le proposer pour approbation aux commissaires. Un sous-amendement a été proposé au rapport: c'est la commission scolaire de St-Sylvestre qui a proposé que le tarif soit baissé à 40 cents pour cette année. Le vote a été pris sur le sous-amendement et sur l'amendement et les deux ont été battus. Sur le sous-amendement, seuls 2 commissaires scolaires l'ont soutenu et sur l'amendement trois délégués se sont prononcés en faveur sur 122. Ainsi le rapport a été approuvé par l'assemblée des 122 commissions scolaires présentes au congrès.

Le juge Pélouquin décidera s'il y a eu délit de fuite

SOREL (DNC) — Robert Quéry, 35 ans, vendeur de St-Joseph de Sorel, a subi son procès, mardi, au Palais de Justice de Sorel, devant le juge Paul-A. Pélouquin, sous l'accusation de ne s'être pas arrêté sur les lieux d'un accident dans l'intention de se soustraire à toute poursuite civile ou criminel.

L'accusé, c'est de ne s'être pas arrêté après avoir entendu le "boom". Mon client a expliqué sa conduite: il était nerveux et n'était pas sûr d'avoir frappé "quelque chose". Mon client a prouvé sa bonne foi en revenant sur le pont et en se rendant au poste de police après avoir vu la bicyclette. L'avocat Poupard a demandé qu'il bénéficie du doute soit accordé à l'accusé. Le juge Pélouquin a pris la cause en délibéré et rendra sa sentence le 8 septembre prochain.

En force Le rapport a donc force de loi après avoir subi la ratification de l'assemblée générale. C'est donc dire que tous les items inclus dans le rapport seront mis sur pied cette année. Ce sur quoi l'exécutif diocésain va surtout s'attacher, c'est sur l'organisation d'un

Le maire Guérette sommé de se rétracter

DRUMMONDVILLE (DNC) — M. Gilbert Guérette, maire de Drummondville-Sud vient d'être sommé de se rétracter, à la suite de propos qu'il a tenus lors de la dernière assemblée du conseil de la municipalité: propos concernant la requête en cassation des règlements de zonage adoptés à l'assemblée du 10 juillet dernier. Un communiqué a été remis cette semaine aux journalistes par M. René Marceau. Il y est précisé que si M. Guérette ne se rétracte pas, il pourrait bien voir une accusation de mépris de Cour portée contre lui. On se rappelle qu'au cours de cette séance du conseil, M. Guérette s'était trouvé pressé

de questions par un contribuable et avait déclaré que la requête en question était non seulement ridicule mais bien "un tissu de demi-vérités". L'affaire étant déjà posée devant la Cour, on prétend que le maire n'avait pas le droit de faire quelque déclaration que ce soit à ce sujet. Le communiqué émis à ce sujet se lit comme suit: "Dans un communiqué remis aux journaux en date du 14 août 1964, le maire Gilbert Guérette déclare que la requête présentée en vue de la cassation des règlements de zonage est un tissu de demi-vérités et par surcroît, ridicule.

Plainte renvoyée GUY GUITARD a également comparu devant le juge Paul-A. Pélouquin, sous l'accusation de voies de fait avec lésions corporelles sur la personne de Mme Fernand Gariépy. La plaignante ayant fait défaut de se présenter en cour le 14 août dernier et de nouveau mardi, le 25 août, le juge a libéré l'accusé et renvoyé la plainte. Guy Guillard avait comme procureur Me Claude Martin.

Le capitaine Morgan, pirate légendaire De tous les pirates, Henry Morgan fut probablement le plus redoutable. Loin de se contenter d'attaquer des navires isolés, il commandait une armada de plus de 30 bateaux et une armée de 1,800 bandits prêts à tout, attaquant même des villes protégées par une garnison. SELECTION du Reader's Digest de septembre raconte les aventures de ce pirate tellement puissant qu'il parvint à obtenir du roi d'Angleterre un titre de noblesse. Achetez Sélection de septembre aujourd'hui même.



Élégance sous capes

La cape n'est certes pas nouvelle; on la portait beaucoup au Moyen Age. Depuis, les hommes l'ont définitivement abandonnée mais les femmes, périodiquement, se reprennent d'amour pour elle. Ne manquez pas, cette semaine, le reportage photographique en couleurs de Perspectives sur ce vêtement passe-partout qui convient en toutes circonstances.

le nouvelliste POUR VOUS ABONNER SIGNEZ: Trois-Rivières et Cap FR. 4-3101 Louisville CA. 8-0932 Shawinigan LB. 7-1801 Nicolet 297-5563 Grand-Mère LB. 8-3347 La Tuque LA. 3-4847